

COMMUNE DE ROQUESTERON

ARRÊTÉ DE MADAME LE MAIRE N°21/2024

« ESTERON CHALLENGE / ESTERON ROUE LIBRE »

Journée du Samedi 8 Juin 2024

«Parcours de V.T.T avec traversée des ruelles du village par les cyclistes »

La commune de ROQUESTERON (Alpes-Maritimes) représentée par son Maire, en exercice, **Madame Danielle CHABAUD** – Mairie de Roquestéron 1, rue du Pont de France 06910 ROQUESTERON.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-2,

Vu les articles L.3321-9, L.3334-2 et L.3335-1 du Code de la santé publique ;

Vu la demande de Madame Valérie KLEIN, organisatrice de l'évènement « Estéron Challenge / Estéron Roue Libre » sollicitant l'autorisation d'organiser cet évènement sur la Commune de Roquestéron, sur la place Dalmassy et dans les ruelles du village : **Samedi 08 Juin 2024** à partir de 06h du matin jusqu'à 16h, passage dans les ruelles.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Valérie KLEIN, organisatrice de l'évènement « Estéron Challenge / Estéron Roue Libre » est autorisée à organiser la course :

* Estéron roue libre sur le territoire de la Commune de Roquestéron avec traversée du village comme indiquée ci-après, **le Samedi 08 Juin 2024 à partir de 07h30 du matin jusqu'à 16h.**

* **retrait des dossards à partir de 7h30**, ensuite les départs s'échelonneront comme suit :

9h00 pour le 45 km, 9h15 pour les 21 km et 27 km, puis 9h30 pour les 12 km.

* pour la bonne organisation de la manifestation d'occuper l'ensemble de la place Dalmassy

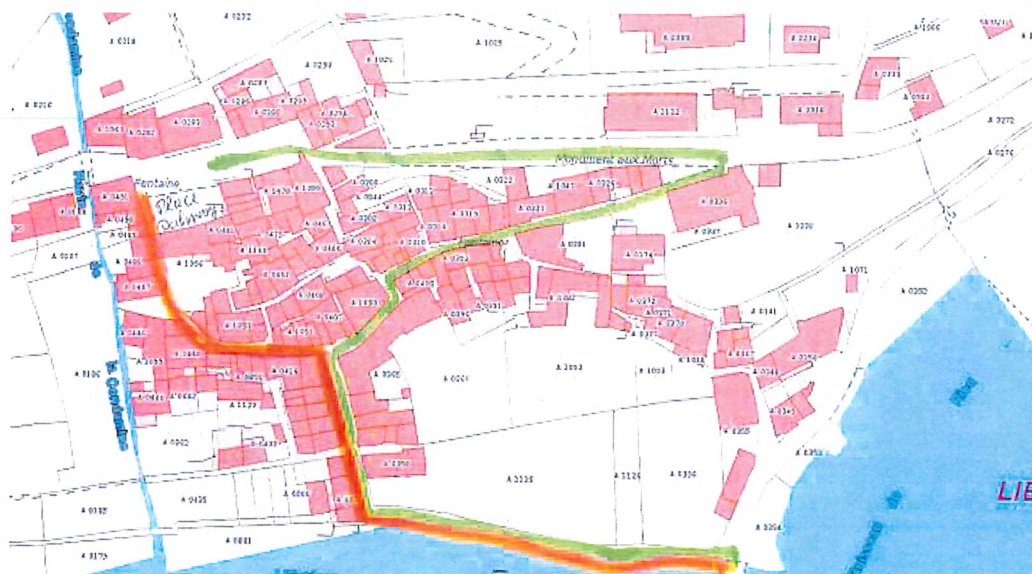
* d'animer la soirée musicalement après la course en fin d'après-midi, animation musicale assurée par Pascal du Son des Vallées, tout au long de la journée, en partenariat avec la Maison du Bonheur, apéros et concerts animation dansante/repas/boissons de 17h jusqu'à 00h00.

* Olympiades Littéraires à partir de 10h, diverses animations dans le village en partenariat avec la Médiathèque Départementale et Municipale, Maison du Bonheur et l'association Bulle d'Aires.

1) Voies empruntées par les cyclistes : Parcours 12km, 21 km, (27km seulement le départ) et 45km.

En vert ; départ...place Dalmassy....Bd G. Salvago...rue des Alziary...rue Passeron..voie bas du village dite le Bari...direction Pont de France

En orange ; retour...Pont de France...voie bas du village dite le Barri...rue Passeron...voie Romaine pour une arrivée place Dalmassy.

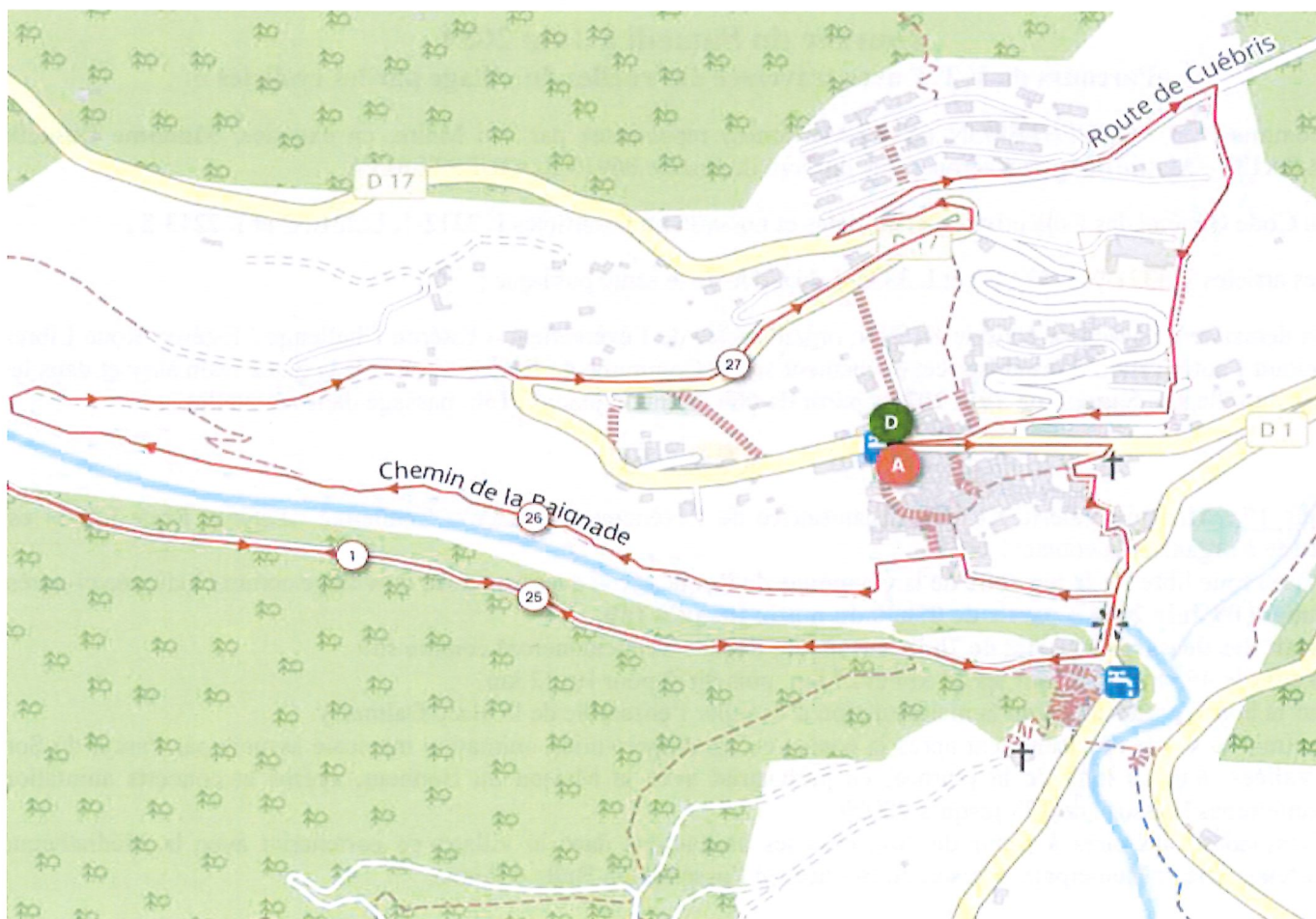


AR Prefecture

006-210601068-20240523-AR212024-AI
Reçu le 30/05/2024

Voies empruntées par les cyclistes : Parcours retour 27km

En rouge, le **parcours de retour du 27 km diffère**. Il empruntera successivement la rue du Moulin, la descente de l'Estéron et longera l'Estéron par le chemin de la baignade. Ensuite, il remontera par la route de Cuébris, puis passera par le chemin Roquestéron-Cuébris, l'allée de Verdun et l'avenue de Verdun, avant de rejoindre l'arrivée devant la Maison du Bonheur.



Article 2 : Tout abandon de débris ou dégradation de l'environnement est prohibé, la mairie décline toute responsabilité en cas d'incident,

Article 3 : Les mesures de protection actives et passives incombent aux organisateurs.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Roquestéron à Madame Valérie KLEIN, organisatrice d'Estéron roue Libre.

Fait à Roquestéron, le 23 Mai 2024

Le Maire,

Danielle CHABAUD

AR Prefecture

006-210601068-20240523-AR212024-AI
Reçu le 30/05/2024